ART. PREMIER N° 147

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 147

présenté par M. Hetzel, M. Reiss, Mme Bassire et M. Teissier

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 21, supprimer les mots :

« , sauf si un problème de qualité affecte ces embryons ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une récente étude a montré que des embryons prétendument défectueux se corrigeaient d'euxmêmes pendant la grossesse. Cette étude a été publiée dans Nature Cell biology et a été menée par Ali H Brinvalou, directeur du laboratoire d'embryologie à l'Université Rockefeller et Norbet Gleicher, gynécologue-obstétricien du Center for Human Reproduction.